



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## COMMUNE DE DENAIN

**Arrêté de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

*Délivré par le Maire au nom de la Commune*

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
<b>Dossier déposé le</b> 06/11/2024	<b>N° DP 059172 24 C0166</b>
<b>Avis de dépôt affiché le</b> 12/11/2024	<b>Référence</b>
<b>Dossier complété le</b> 13/12/2024	<b>cadastrale : AK241</b>
<b>Par</b> Monsieur Steve GIVERT	
<b>Demeurant</b> 59 Rue Rémy Duquesnoy 59220 DENAIN	
<b>Pour</b> Création d'ouverture sur un mur existant + installation d'un portail en fer noir à 24 M du domaine public	
<b>Sur un terrain sis</b> 59 rue Rémy Duquesnoy, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 19/12/2024

## ARRETE

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée, **sous réserve du respect des prescriptions énoncées à l'article ci-dessous,**

**Article 2 :** Le pétitionnaire devra attendre la fin des travaux d'aménagement du parking avant de commencer ses travaux dans le but de coordonner au mieux l'ouverture du portail sur le projet du parking.

**OBSERVATIONS :** Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le 26 DEC. 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINISNAULT

